

Nos solutions de Crédit court terme pour financer l'ensemble des besoins liés à l'activité courante de votre association

Vous avez besoin de souplesse pour la gestion de votre trésorerie. Vous attendez le versement d'une subvention de fonctionnement, d'une dotation publique, d'un forfait... La Caisse d'Épargne vous propose des solutions destinées à vous apporter les réponses nécessaires à l'ensemble des situations que vous rencontrez.

LES

- Des réponses adaptées à chaque besoin de financement de votre cycle d'exploitation : découvert, avance sur subvention à recevoir, mobilisation de créances, etc.,
- Une tarification sur-mesure,
- Des produits qui offrent une grande souplesse d'utilisation.

▣ LES PRODUITS

> L'avance sur subvention accordée

Votre association doit recevoir une subvention publique mais la date de versement occasionne des besoins de trésorerie. L'avance sur subvention vous apporte une solution dans l'attente de la réception des fonds correspondants. La durée de cette avance est ajustée au rythme des encaissements.

> La Mobilisation de créances professionnelles (loi Dailly)

La Caisse d'Épargne vous propose de lui céder vos créances professionnelles afin de mobiliser vos factures dès leur émission. Vous bénéficiez ainsi d'un financement adossé à vos créances, dans les meilleurs délais et conditions.

> L'escompte commercial

Vous avez une activité commerciale. Vos clients négocient un délai de paiement après livraison du produit ou service commandé? Ils vous paient par effet de commerce? L'escompte vous permet de faire face aux délais de paiement, en toute simplicité. La Caisse d'Épargne vous accorde une mobilisation à un taux plus avantageux qu'avec un découvert traditionnel.

> Le découvert

Vous financez vos décalages de trésorerie avec une autorisation de découvert accordée par votre Caisse d'Épargne de quelques semaines à quelques mois : vous bénéficiez ainsi de souplesse pour répondre à vos besoins de trésorerie.

Éligibilité

Tout organisme à but non lucratif, acteur de l'économie sociale (association déclarée, mutuelle, coopérative, etc.)

Objet du financement

Financement des besoins « court terme ».

Montant et durée

Vous fixez avec votre Chargé d'Affaires Economie Sociale un montant d'autorisation de crédit de trésorerie correspondant à vos besoins. Ces crédits seront, selon les cas, à durée indéterminée ou à durée déterminée (généralement 1 an maximum).

Choix d'index

La tarification est généralement à taux variable ou révisable, avec, pour le découvert, des agios calculés en fonction de vos utilisations : l'index est généralement l'Euribor, mais la Caisse d'Épargne peut également vous proposer un index Livret de Développement Durable/Livret A si vous êtes une PME « au sens de la définition européenne ».

La Caisse d'Épargne met à votre service toute l'expertise de son réseau dédié. Nous bâtissons avec vous une réponse à vos besoins de financement aux meilleures conditions. Contactez dès à présent votre Chargé d'Affaires Economie Sociale.

